



## Litige avec sfr téléphone-internet

Par **capucine30**, le **01/08/2009** à **14:56**

Bonjour, rnJ'étais abonnée chez Télé2 au niveau ADSL+téléphonie. rnSFR a racheté Télé2, et nous avons 4 mois pournous desister si nous ne voulions pas faire partie de ce groupe. rnJ'ai avant terme réexpédié la Télé2Box en colissimo et expédié une lettre recommandée pour leur signifié que je ne souhaitais pas être client de SFR. rnLe 2 février 2009 ma ligne téléphonique a été racheté par Bouygues Télécom à SFR. rnDepuis SFR me réclame toujours de l'argent pour des services que je n'ai jamais utilisés puisque je suis depuis le 2 février 2009 chez Bouygues Télécoms, et là, une lettre d'Huissier me somant de payer. rnPour eux il s'agirait des frais de fermeture de ligne alors que celle-ci a été racheté, autrement ils me menacent de me traîner devant les Tribunaux 125 €. rnrnJe leur ai de guerre lasse, proposé 10€ par mois, mais ils refusent et veulent 30€ par mois. rnJe suis reconnu travailleur handicapé sans rémunération et n'ai que le revenu minimum social pour vivre...mais cela il n'en tienne guère compte. rnrnVous pourrez vérifiez auprès des services de Bouygues Télécom 04.66.51.85.63. rnrnJe vous remercie de votre diligece. rnrnMargueritte SBAï